



Auxerre, le 13/02/2020

INVITATION PRESSE

**Signature d'une convention-cadre entre le Conseil Départemental de l'Yonne et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) concernant les Sapeurs-Pompiers Volontaires de la collectivité
Vendredi 21 février 2020 à 11 h**

Depuis 2008, le Conseil Départemental de l'Yonne signe, avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et les Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) qui travaillent pour la collectivité, des conventions individuelles prévoyant les conditions dans lesquelles ces derniers peuvent bénéficier d'autorisations d'absence sur le temps de travail.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental accorde des autorisations d'absences aux SPV, sur leur temps de travail, pour les activités opérationnelles et les actions de formations réglementaires qu'ils assurent pour le compte du SDIS.

A ce jour, 25 fonctionnaires de la collectivité sont concernés par ce dispositif.

Pour simplifier la formalisation des conditions de disponibilité des SPV, une convention-cadre, collective, applicable à l'ensemble des SPV concernéssera signée le vendredi 21 février.

Monsieur **Patrick GENDRAUD**, *Président du Conseil Départemental de l'Yonne*, et Monsieur **Christophe BONNEFOND**, *Président du Conseil d'Administration du SDIS*, ont le plaisir de vous convier à la signature de la dite convention, entre les deux entités :

le vendredi 21 février à 11 heures

dans les Celliers du Département, place de la préfecture à Auxerre

Contact Presse Direction de la Communication : 03 86 72 87 36 / 03 86 72 89 61